

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27

Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)

Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)

Procurations : 9

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

L'ordre du jour est abordé.

- Point 1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 18 juin 2024 à 08h30 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM
- Point 2 Information portant sur les décisions prises par le Président, au titre de la délégation (art. 27 et 28 du décret du 26 juin 1985), pour la période du 01/05/2024 au 31/08/2024
- Point 3 Protection sociale complémentaire - Prévoyance
- Avenant au contrat Prévoyance pour le personnel du Centre de Gestion au 1^{er} janvier 2025
 - Mise en place d'un accord collectif en 2025
- Point 4 Décisions financières
- Décision modificative
 - Reprise pour mandatement des dépenses 2024 en section d'investissement 2025
 - Admission en non-valeur
- Point 5 Etat du personnel
- Modification d'emploi
- Point 6 Concours et emploi
- Décomptes provisoires des concours et examens organisés en 2023.
 - Décomptes définitifs des concours et examens conventionnés organisés entre 2014 et 2017
 - Accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel (APEPP)
- Point 7 Informations
- Travaux de réaménagement des bâtiments du 22 et 24 rue Wilson
 - Réemploi de matériel : cession de matériel vétuste
 - Passage au compte financier unique (CFU)

- Point 8 Divers
a) Procédure de signalement

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,



Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

ordredujour

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-25T11-27-08.00 (MI256494073)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20241025-ordredujour-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Ordre du jour du CA du 15/10/2024

Date de décision : 25/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.3. AUTRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [01_20241015_ordre_du_jour.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[01_20241015_ordre_du_...](#) Type PJ : 99_DE - Délibération

Classer

Annuler

Préparé Date 25/10/24 à 11:27

Par [ORY-SCHWARTZ Béatrice](#)

Transmis Date 25/10/24 à 11:27

Par [ORY-SCHWARTZ Béatrice](#)

Accusé de réception Date 25/10/24 à 11:33

**Extrait des délibérations du Conseil d'Administration
Mardi 15 octobre 2024 à 08h30**

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)
Procurations : 9

- Vu** le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 18 juin à 08h30 à la salle La Vigneraie à WETTOLSHEIM

Monsieur le Président rappelle que le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'Administration du 18 juin 2024, a été transmis via le Cloud du Centre de Gestion FPT 68 aux Conseillers en date du 10 juillet 2024.

Ce procès-verbal ne soulevant aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,



Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)
Procurations : 9

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Point 2 : Information portant sur les décisions prises par le Président, au titre de la délégation (art. 27 et 28 du décret du 26 juin 1985), pour la période du 01/05/2024 au 31/08/2024

Par décision du Conseil d'administration en date du 5 novembre 2020, délégation a été donnée au Président du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour prendre certaines décisions conformément aux dispositions des articles 27 et 28 du décret du 26 juin 1985 et pour certaines conventions par délibérations spéciales du Conseil d'administration. Il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'entériner ces décisions.

I. MISSIONS TEMPORAIRES

CONVENTIONS et AVENANTS

Signés par le Président

Période du 1^{er} mai au 31 août 2024

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Riedisheim	CT392	C	02/05/2024	
CCAS Saint-Louis	CT393	C	02/05/2024	
Colmar	CT394	C	02/05/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT395	C	02/05/2024	
Wittenheim	CT396	C	02/05/2024	

Mulhouse Alsace Agglomération	CT397	C	02/05/2024	
Rustenhart	CT398	C	03/05/2024	
Soultzeren	CT399	C	03/05/2024	
Blodelsheim	CT400	C	03/05/2024	
Wittelsheim	CT401	C	03/05/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT402	C	03/05/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT403	C	03/05/2024	
Colmar	CT404	C	03/05/2024	
Colmar	CT405	C	03/05/2024	
Munster	CT406	C	03/05/2024	
Colmar	CT407	C	03/05/2024	
Saint-Louis	CT408	C	03/05/2024	
Sainte-Croix en Plaine	CT409	C	03/05/2024	
Orschwihr	CT410	C	03/05/2024	
Colmar	CT411	C	03/05/2024	
Wittenheim	CT412	C	03/05/2024	
Saint-Louis	CT413	C	03/05/2024	
Folgensbourg	CT414	C	03/05/2024	
Saint-Louis	CT415	C	07/05/2024	
Saint-Louis	CT416	C	07/05/2024	
Saint-Louis	CT417	C	07/05/2024	
Wittenheim	CT418	C	07/05/2024	
SIVU Scolaire du Jura Alsacien	CT419	C	07/05/2024	
Uffholtz	CT420	C	07/05/2024	
Bergheim	CT421	C	13/05/2024	
Huningue	CT422	C	13/05/2024	
SIVU scolaire Balschwiller-Buethwiller-Eglingen	CT423	C	13/05/2024	
Saint-Louis	CT424	C	13/05/2024	
Saint-Louis agglomération	CT425	C	13/05/2024	
Niederhergheim	CT426	C	14/05/2024	
Raedersheim	CT427	C	15/05/2024	
Com Com Thann-Cernay	CT428	C	15/05/2024	
Wittelsheim	CT429	C	16/05/2024	
Wittelsheim	CT430	C	16/05/2024	
Huningue	CT431	C	17/05/2024	
Huningue	CT432	C	17/05/2024	
Huningue	CT433	C	17/05/2024	
Attenschwiller	CT434	C	17/05/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT435	C	22/05/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT436	C	22/05/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT437	C	22/05/2024	
Kingersheim	CT438	C	22/05/2024	
Kingersheim	CT439	C	22/05/2024	
SIVU RPI ESCHBACH-AU-VAL - GRIESBACH-AU-VAL - GUNSBACH	CT440	C	22/05/2024	
Huningue	CT441	C	23/05/2023	
Saint-Louis agglomération	CT442	C	24/05/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT443	C	24/05/2024	
Bergheim	CT444	C	24/05/2024	
Saint-Louis	CT445	C	24/05/2024	

Com Com Thann-Cernay	CT446	C	24/05/2024	
Cernay	CT447	C	24/05/2024	
Kaysersberg Vignoble	CT448	C	24/05/2024	
Hirtzbach	CT450	C	24/05/2024	
Merxheim	CT452	C	28/05/2024	
Colmar	CT453	C	24/05/2024	
Lièpvre	CT454	C	27/05/2024	
Mittelwihr	CT455	C	27/05/2024	
Blodelsheim	CT456	C	27/05/2024	
PETR Pays Rhin Vignoble Grand ballon	CT457	C	27/05/2024	
SMF Thann - Cernay Gestion des déchets ménagers et assimilés	CT458	C	27/05/2024	
Seppois-le-Haut	CT459	C	27/05/2024	
Altkirch	CT460	C	28/05/2024	
Ingersheim	CT461	C	28/05/2024	
Hombourg	CT462	C	28/05/2024	
Hombourg	CT463	C	28/05/2024	
Altkirch	CT464	C	28/05/2024	
Rustenhart	CT465	C	28/05/2024	
Ruederbach	CT466	C	28/05/2024	
Labaroche	CT467	C	28/05/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT468	C	28/05/2024	
Altkirch	CT469	C	28/05/2024	
Altkirch	CT470	C	28/05/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT471	C	28/05/2024	
Altkirch	CT472	C	29/05/2024	
Oberhergheim	CT473	C	29/05/2024	
Ruelisheim	CT474	C	29/05/2024	
Lièpvre	CT475	C	29/05/2024	
Neuf-Brisach	CT476	C	29/05/2024	
Huningue	CT477	C	29/05/2024	
Saint-Hippolyte	CT478	C	29/05/2024	
Saint-Louis	CT479	C	29/05/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT480	C	29/05/2024	
Altkirch	CT481	C	29/05/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT482	C	29/05/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT483	C	29/05/2024	
Niederhergheim	CT484	C	29/05/2024	
Illfurth	CT485	C	29/05/2024	
Merxheim	CT486	C	29/05/2024	
Saint-Louis agglomération	CT487	C	29/05/2024	
Ruelisheim	CT488	C	29/05/2024	
Uffheim	CT489	C	29/05/2024	
CCAS Saint-Louis	CT490	C	30/05/2024	
Mittlach	CT491	C	30/05/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT492	C	30/05/2024	
Bischwiller-les-Thann	CT493	C	30/05/2024	
Kaysersberg Vignoble	CT494	C	30/05/2024	
Fortschwih	CT495	C	30/05/2024	
Altkirch	CT496	C	30/05/2024	

Altkirch	CT497	C	30/05/2024	
Altkirch	CT498	C	30/05/2024	
Altkirch	CT499	C	30/05/2024	
Altkirch	CT500	C	30/05/2024	
Niederhergheim	CT501	C	30/05/2024	
Altkirch	CT502	C	30/05/2025	
Saint-Louis agglomération	CT503	C	30/05/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT504	C	03/06/2024	
Chalampé	CT505	C	03/06/2024	
Kingersheim	CT506	C	03/06/2024	
CCAS Saint-Louis	CT507	C	04/06/2024	
CCAS Saint-Louis	CT508	C	04/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT509	C	04/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT510	C	04/06/2024	
Rustenhart	CT511	C	04/06/2024	
Altkirch	CT512	C	04/06/2024	
Altkirch	CT513	C	04/06/2023	
Colmar	CT514	C	06/06/2024	
Ammerschwyr	CT515	C	06/06/2024	
Wittenheim	CT516	C	06/06/2024	
Altkirch	CT517	C	06/06/2024	
Colmar	CT518	C	06/06/2024	
Com Com Alsace Rhin Brisach	CT519	C	07/06/2024	
Heidwiller	CT520	C	10/06/2024	
Montreux-Vieux	CT521	C	10/06/2024	
Saint-Louis agglomération	CT522	C	11/06/2024	
Saint-Louis	CT523	C	11/06/2024	
Traubach-le-Haut	CT524	C	13/06/2024	
Oberhergheim	CT525	C	13/06/2024	
Saint-Louis	CT526	C	13/06/2024	
Reiningue	CT527	C	13/06/2024	
Baltzenheim	CT528	C	13/06/2024	
Huningue	CT529	C	13/06/2024	
Sternenberg	CT530	C	13/06/2024	
Huningue	CT531	C	13/06/2024	
Colmar	CT532	C	13/06/2024	
Colmar	CT533	C	13/06/2024	
Hagenthal-le-Bas	CT534	C	13/06/2024	
Sainte-Marie-aux-Mines	CT535	C	13/06/2024	
Colmar	CT536	C	17/06/2024	
Colmar	CT537	C	17/06/2024	
Bartenheim	CT538	C	17/06/2024	
Huningue	CT539	C	17/06/2024	
Uffholtz	CT540	C	17/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT541	C	19/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT542	C	19/06/2024	
Huningue	CT543	C	19/06/2024	
SIVU RPI Eschbach-au-Val - Griesbach-au-Val - Gunsbach	CT544	C	19/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT545	C	20/06/2024	

Mulhouse Alsace Agglomération	CT546	C	20/06/2024	
Merxheim	CT547	C	20/06/2024	
Colmar	AV1-CT224	A	20/06/2024	
SIVU RPI Eschbach-au-Val - Griesbach-au-Val - Gunsbach	CT548	C	20/06/2024	
Huningue	CT549	C	20/06/2024	
Bergheim	CT550	C	20/06/2024	
Hombourg	CT551	C	20/06/2024	
Hombourg	CT552	C	20/06/2024	
Colmar	CT553	C	20/06/2024	
Bergheim	CT554	C	20/06/2024	
Bergheim	CT555	C	20/06/2024	
Kaysersberg Vignoble	CT556	C	20/06/2024	
Altkirch	CT557	C	20/06/2024	
Hirtzbach	CT558	C	20/06/2024	
Altkirch	CT559	C	20/06/2024	
Wittenheim	CT560	C	20/06/2024	
Wittenheim	CT561	C	20/06/2024	
Altkirch	CT562	C	20/06/2024	
Altkirch	CT563	C	20/06/2024	
Flaxlanden	CT564	C	20/06/2024	
ADAUHR-ATD ALSACE	CT565	C	20/06/2024	
Ingersheim	CT566	C	20/06/2024	
Ingersheim	CT567	C	21/06/2024	
Hagenthal-le-Bas	CT568	C	21/06/2024	
Raedersheim	CT569	C	21/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT570	C	21/06/2024	
Kingersheim	CT571	C	21/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT572	C	21/06/2024	
Colmar	CT573	C	21/06/2024	
Neuf-Brisach	CT574	C	21/06/2024	
Saint-Louis	CT575	C	21/06/2024	
Neuf-Brisach	CT576	C	21/06/2024	
Neuf-Brisach	CT577	C	21/06/2024	
Niederhergheim	CT578	C	21/06/2024	
Niederhergheim	CT579	C	21/06/2024	
Ranspach	CT580	C	21/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT581	C	21/06/2024	
Huningue	CT582	C	21/06/2024	
Husseren-Wesserling	CT583	C	24/06/2024	
Huningue	CT584	C	24/06/2024	
Altkirch	CT585	C	24/06/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT586	C	24/06/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT587	C	24/06/2024	
Altkirch	CT588	C	24/06/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT589	C	24/06/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT590	C	24/06/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT591	C	24/06/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT592	C	24/06/2024	
Baltzenheim	CT593	C	24/06/2024	

Huningue	CT594	C	25/06/2024	
Heidwiller	CT595	C	25/06/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT596	C	25/06/2024	
Zimmerbach	CT597	C	25/06/2024	
Wuenheim	CT598	C	25/06/2024	
Bartenheim	CT599	C	25/06/2024	
Altkirch	CT600	C	25/06/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT601	C	25/06/2024	
Altkirch	CT602	C	25/06/2024	
Altkirch	CT603	C	26/06/2024	
Munchhouse	CT604	C	26/06/2024	
Wittenheim	CT605	C	26/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT606	C	26/06/2024	
Munchhouse	CT607	C	26/06/2024	
Bartenheim	CT608	C	26/06/2024	
Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach	CT609	C	26/06/2024	
Munster	CT610	C	26/06/2024	
Merxheim	CT611	C	26/06/2024	
Ruelisheim	CT612	C	26/06/2024	
Colmar	CT613	C	26/06/2024	
Hombourg	CT614	C	26/06/2024	
Bartenheim	CT615	C	27/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT616	C	27/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT617	C	27/06/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT618	C	27/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT619	C	27/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT620	C	27/06/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT621	C	27/06/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT622	C	27/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT623	C	27/06/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT624	C	27/06/2024	
Balgau	CT625	C	27/06/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT626	C	27/06/2024	
Huningue	CT627	C	27/06/2024	
Huningue	CT628	C	27/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT629	C	27/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT630	C	27/06/2024	
Colmar	CT631	C	27/06/2024	
Mœrnach	CT632	C	28/06/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT633	C	28/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT634	C	28/06/2024	
Oberhergheim	CT635	C	28/06/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT636	C	28/06/2024	
Communauté de Communes Thann Cernay	CT637	C	28/06/2024	
Saint-Louis	CT638	C	02/07/2024	
Saint-Louis	CT639	C	02/07/2024	
Colmar	CT640	C	02/07/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT641	C	02/07/2024	
CCAS Saint-Louis	CT642	C	02/07/2024	

Mulhouse Alsace Agglomération	CT643	C	02/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT644	C	02/07/2024	
Merxheim	CT645	C	03/07/2024	
Petit-Landau	CT646	C	04/07/2024	
Saint Hippolyte	CT647	C	03/07/2024	
Kaysersberg Vignoble	CT648	C	03/07/2024	
Attenschwiller	CT649	C	03/07/2024	
Reiningue	CT650	C	04/07/2024	
Wittelsheim	CT651	C	04/07/2024	
Rustenhart	CT652	C	04/07/2024	
Bartenheim	CT653	C	04/07/2024	
Petit-Landau	CT654	C	08/07/2024	
CCAS Sainte Croix en Plaine	CT655	C	04/07/2024	
Sainte Croix en Plaine	CT656	C	04/07/2024	
Bartenheim	CT657	C	04/07/2024	
Saint-Louis	CT658	C	04/07/2024	
Flaxlanden	CT659	C	04/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT660	C	04/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT661	C	04/07/2024	
Bartenheim	CT662	C	04/07/2024	
Ranspach	CT663	C	04/07/2024	
Wittenheim	CT664	C	08/07/2024	
Moernach	CT665	C	08/07/2024	
Lièpvre	CT666	C	08/07/2024	
Wittenheim	CT667	C	08/07/2024	
Wittenheim	CT668	C	08/07/2024	
Saint-Hippolyte	CT669	C	08/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT670	C	08/07/2024	
Wittenheim	CT671	C	08/07/2024	
Wittenheim	CT672	C	08/07/2024	
Mertzen	CT673	C	09/07/2024	
Meyenheim	CT674	C	09/07/2024	
Ingersheim	CT675	C	09/07/2024	
Wittenheim	CT676	C	09/07/2024	
Ranspach	CT677	C	09/07/2024	
Strueth	CT678	C	09/07/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT679	C	09/07/2024	
Illfurth	CT680	C	09/07/2024	
Husseren-Wesserling	CT681	C	09/07/2024	
Flaxlanden	CT682	C	09/07/2024	
Sainte-Croix en Plaine	CT683	C	09/07/2024	
Saint-Louis	CT684	C	09/07/2024	
Oberhergheim	CT685	C	10/07/2024	
Saint-Hippolyte	CT686	C	10/07/2024	
Kingersheim	CT687	C	10/07/2024	
Munster	CT688	C	10/07/2024	
Raedersheim	CT689	C	10/07/2024	
Colmar	CT690	C	10/07/2024	
Baltzenheim	CT691	C	10/07/2024	

Mulhouse Alsace Agglomération	CT692	C	10/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT693	C	10/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT694	C	10/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT695	C	10/07/2024	
Flaxlanden	CT696	C	10/07/2024	
Zimmerbach	CT697	C	10/07/2024	
Oberhergheim	CT698	C	10/07/2024	
Altkirch	CT699	C	10/07/2024	
Metzeral	CT700	C	10/07/2024	
Wittenheim	CT701	C	10/07/2024	
Niederhergheim	CT702	C	10/07/2024	
Bartenheim	CT703	C	10/07/2024	
Niederhergheim	CT704	C	10/07/2024	
Wittenheim	CT705	C	10/07/2024	
Hombourg	CT706	C	10/07/2024	
Hombourg	CT707	C	10/07/2024	
Bergheim	CT708	C	10/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT709	C	11/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT710	C	11/07/2024	
Hagenthal-le-Bas	CT711	C	11/07/2024	
Huningue	CT712	C	11/07/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT713	C	11/07/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT714	C	11/07/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT715	C	11/07/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT716	C	11/07/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT717	C	11/07/2024	
Huningue	CT718	C	11/07/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT719	C	11/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT720	C	11/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT721	C	11/07/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT722	C	11/07/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT723	C	11/07/2024	
Attenschwiller	CT724	C	11/07/2024	
Munster	CT725	C	11/07/2024	
Munster	CT726	C	11/07/2024	
Bergheim	CT727	C	11/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT728	C	11/07/2024	
Neuf-Brisach	CT729	C	11/07/2024	
Communauté de communes du Sundgau	CT730	C	12/07/2024	
Neuf-Brisach	CT731	C	12/07/2024	
Kaysersberg Vignoble	CT732	C	12/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT733	C	12/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT734	C	12/07/2024	
Altkirch	CT735	C	12/07/2024	
Bergheim	CT736	C	12/07/2024	
Huningue	CT737	C	12/07/2024	
Ruelisheim	CT738	C	15/07/2024	
Altkirch	CT739	C	15/07/2024	
Sainte-Croix en Plaine	CT740	C	15/07/2024	

Sainte-Croix en Plaine	CT741	C	15/07/2024	
Altkirch	CT742	C	15/07/2024	
Zimmerbach	CT743	C	15/07/2024	
Saint-Hippolyte	CT744	C	15/07/2024	
Altkirch	CT745	C	15/07/2024	
Fislis	CT746	C	15/07/2024	
Saint-Louis	CT747	C	15/07/2024	
Huningue	CT748	C	15/07/2024	
Hagenthal-le-Haut	CT749	C	15/07/2024	
Altkirch	CT750	C	15/07/2024	
Merxheim	CT751	C	15/07/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT752	C	15/07/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT753	C	15/07/2024	
Uffheim	CT754	C	15/07/2024	
Bartenheim	CT755	C	15/07/2024	
Buschwiller	CT756	C	15/07/2024	
Hirtzbach	CT757	C	16/07/2024	
Liebenswiller	CT758	C	16/07/2024	
Colmar	CT759	C	17/07/2024	
Colmar	CT760	C	17/07/2024	
Kingersheim	CT761	C	17/07/2024	
Kingersheim	CT762	C	17/07/2024	
Wittelsheim	CT763	C	17/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT764	C	17/07/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT765	C	18/07/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT766	C	18/07/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT767	C	18/07/2024	
Wittenheim	CT768	C	18/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT769	C	18/07/2024	
Wittelsheim	CT770	C	18/07/2024	
Colmar	CT771	C	18/07/2024	
Colmar	CT772	C	18/07/2024	
Saint-Louis	CT773	C	18/07/2024	
SIVU Scolaire du Jura Alsacien	CT774	C	18/07/2024	
Oberhergheim	CT775	C	18/07/2024	
Oberhergheim	CT776	C	19/07/2024	
Ostheim	CT777	C	22/07/2024	
Colmar	CT778	C	22/07/2024	
Petit-Landau	CT779	C	22/07/2024	
Altkirch	CT780	C	22/07/2024	
Gundolsheim	CT781	C	22/07/2024	
Bréchaumont	CT782	C	22/07/2024	
Saint -Louis	CT783	C	22/07/2024	
Saint -Louis	CT784	C	22/07/2024	
Waltenheim	CT785	C	23/07/2024	
Steinsoultz	CT786	C	24/07/2024	
Baltzenheim	CT787	C	24/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT788	C	24/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT789	C	24/07/2024	

Mulhouse Alsace Agglomération	CT790	C	24/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT791	C	24/07/2024	
Lièpvre	CT792	C	24/07/2024	
Petit-Landau	CT793	C	24/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT794	C	24/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT795	C	24/07/2024	
Petit-Landau	CT796	C	24/07/2024	
Colmar	CT797	C	24/07/2024	
Wittenheim	CT798	C	24/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT799	C	24/07/2024	
Colmar	CT800	C	25/07/2024	
Altkirch	CT801	C	25/07/2024	
Altkirch	CT802	C	25/07/2024	
SIVU Gestion de l'accueil Périscolaire Les Lutins du Hohnack	CT803	C	25/07/2024	
SMF Canton de Wintzenheim	CT804	C	25/07/2024	
Kaysersberg Vignoble	CT805	C	25/07/2024	
Saint-Louis	CT806	C	25/07/2024	
Rantzwiller	CT807	C	26/07/2024	
Saint-Louis	CT808	C	26/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT809	C	26/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT810	C	26/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT811	C	26/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT812	C	26/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT813	C	26/07/2024	
Saint-Louis	CT814	C	26/07/2024	
Saint-Louis	CT815	C	26/07/2024	
Petit-Landau	CT816	C	26/07/2024	
Petit-Landau	CT817	C	29/07/2024	
Ingersheim	CT818	C	29/07/2024	
Masevaux-Niederbruck	CT819	C	29/07/2024	
Bréchaumont	CT820	C	29/07/2024	
Ingersheim	CT821	C	29/07/2024	
Saint-Louis	CT822	C	29/07/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT823	C	29/07/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT824	C	29/07/2024	
Baltzenheim	CT825	C	30/07/2024	
Bartenheim	CT826	C	30/07/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT827	C	30/07/2024	
Colmar	CT828	C	30/07/2024	
Colmar	CT829	C	30/07/2024	
SIVU Gestion de l'accueil Périscolaire Les Lutins du Hohnack	CT830	C	30/07/2024	
Ballersdorf	CT831	C	31/07/2024	
Linthal	CT832	C	31/07/2024	
Wittenheim	CT833	C	01/08/2024	
Wittenheim	CT834	C	01/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT835	C	02/08/2024	
Wittenheim	CT836	C	02/08/2024	
Oberhergheim	CT837	C	13/08/2024	

Mulhouse Alsace Agglomération	CT838	C	14/08/2024	
Saint-Louis	CT839	C	14/08/2024	
Colmar	CT840	C	14/08/2024	
Huningue	CT841	C	14/08/2024	
Ingersheim	CT842	C	14/08/2024	
Ingersheim	CT843	C	14/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT844	C	19/08/2024	
SIVOM Station climatique des trois épis	CT845	C	19/08/2024	
Geispitzen	CT846	C	19/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT847	C	19/08/2024	
Colmar	CT848	C	19/08/2024	
Colmar	CT849	C	19/08/2024	
Petit-Landau	CT850	C	19/08/2024	
Hésingue	CT851	C	19/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT852	C	19/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT853	C	19/08/2024	
Zimmerbach	CT854	C	19/08/2024	
SIVU scolaire Kœstlach - Moernach - Vieux-Ferrette	CT855	C	19/08/2024	
Huningue	CT856	C	19/08/2024	
Huningue	CT857	C	19/08/2024	
Stetten	CT858	C	20/08/2024	
Fréland	CT859	C	20/08/2024	
Soultzeren	CT860	C	20/08/2024	
Altkirch	CT861	C	20/08/2024	
Petit-Landau	CT862	C	20/08/2024	
Kruth	CT863	C	20/08/2024	
Saint-Louis	CT864	C	20/08/2024	
Saint-Louis	CT865	C	20/08/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT866	C	20/08/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT867	C	20/08/2024	
Geispitzen	CT868	C	20/08/2024	
Uffholtz	CT869	C	20/08/2024	
Hirsingue	CT870	C	20/08/2024	
Zimmerbach	CT871	C	20/08/2024	
SIVU Gestion de l'accueil Périscolaire Les Lutins du Hohnack	CT872	C	21/08/2024	
Wittenheim	CT873	C	21/08/2024	
Berentzwiller	CT874	C	21/08/2024	
Colmar	CT875	C	21/08/2024	
Colmar	CT876	C	21/08/2024	
Pfaffenheim	CT877	C	21/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT878	C	22/08/2024	
Colmar	CT880	C	22/08/2024	
Huningue	CT881	C	22/08/2024	
CCAS Sainte Croix en Plaine	CT882	C	22/08/2024	
Kingersheim	CT883	C	22/08/2024	
Kingersheim	CT884	C	22/08/2024	
Kruth	CT885	C	27/08/2024	
Saint-Louis	CT886	C	27/08/2024	

Folgensbourg	CT887	C	27/08/2024	
Folgensbourg	CT888	C	27/08/2024	
Kingersheim	CT889	C	27/08/2024	
Folgensbourg	CT890	C	27/08/2024	
Saint-Louis	CT891	C	27/08/2024	
Colmar	CT892	C	27/08/2024	
CCAS Sainte-Croix en Plaine	CT893	C	27/08/2024	
Kingersheim	CT894	C	27/08/2024	
Colmar	CT895	C	27/08/2024	
Folgensbourg	CT896	C	27/08/2024	
Huningue	CT897	C	27/08/2024	
Kingersheim	CT898	C	27/08/2024	
Huningue	CT899	C	27/08/2024	
Folgensbourg	CT900	C	27/08/2024	
Thannenkirch	CT901	C	28/08/2024	
Saint-Louis	CT902	C	28/08/2024	
Rustenhart	CT903	C	28/08/2024	
Huningue	CT904	C	28/08/2024	
Huningue	CT905	C	28/08/2024	
Huningue	CT906	C	28/08/2024	
Huningue	CT907	C	28/08/2024	
Sainte-Marie-aux-Mines	CT908	C	28/08/2024	
Kingersheim	CT909	C	28/08/2024	
Waltenheim	CT910	C	28/08/2024	
Widensolen	CT911	C	28/08/2024	
Waltenheim	CT912	C	28/08/2024	
Communauté de Communes du Sundgau	CT913	C	28/08/2024	
Saint-Louis	CT914	C	28/08/2024	
Berentzwiller	CT915	C	28/08/2024	
Berentzwiller	CT916	C	28/08/2024	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT917	C	28/08/2024	
Colmar	CT918	C	28/08/2024	
Colmar	CT919	C	28/08/2024	
Colmar	CT920	C	28/08/2024	
Sainte-Croix en Plaine	CT921	C	28/08/2024	
Brunstatt-Didenheim	CT922	C	28/08/2024	
Bartenheim	CT923	C	28/08/2024	
Folgensbourg	CT924	C	28/08/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT925	C	29/08/2024	
Kingersheim	CT926	C	29/08/2024	
Chalampé	CT927	C	29/08/2024	
Saint-Louis	CT928	C	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT929	C	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	CT930	C	29/08/2024	
Colmar	CT931	C	29/08/2024	
Colmar	CT932	C	29/08/2024	
Colmar	CT933	C	29/08/2024	
Colmar	CT934	C	29/08/2024	
Colmar	CT935	C	29/08/2024	

Colmar	CT936	C	29/08/2024	
SIVU Scolaire Obersaasheim-Geiswasser	CT937	C	29/08/2024	
SIVU Scolaire Obersaasheim-Geiswasser	CT938	C	29/08/2024	
SIVU Scolaire Obersaasheim-Geiswasser	CT939	C	29/08/2024	
Saint-Louis Agglomération	CT940	C	29/08/2024	
Mittlach	CT941	C	29/08/2024	
Reiningue	CT942	C	29/08/2024	
Saint-Louis	CT943	C	29/08/2024	
SIVU Scolaire Emlingen et environs	CT944	C	30/08/2024	
Rustenhart	CT945	C	30/08/2024	
Rustenhart	CT946	C	30/08/2024	
Rustenhart	CT947	C	30/08/2024	
Kingersheim	CT948	C	30/08/2024	
Hagenthal-le-Haut	CT949	C	30/08/2024	
Hagenthal-le-Haut	CT950	C	30/08/2024	
Hagenthal-le-Haut	CT951	C	30/08/2024	
Hagenthal-le-Haut	CT952	C	30/08/2024	
Ostheim	CT953	C	30/08/2024	
Colmar	CT954	C	30/08/2024	
Oberhergheim	CT955	C	30/08/2024	
Huningue	CT956	C	30/08/2024	
Aubure	CT957	C	30/08/2024	
Kaysersberg Vignoble	CT958	C	30/08/2024	
CCAS Sainte-Croix-en-Plaine	CT959	C	30/08/2024	
Huningue	CT960	C	30/08/2024	
Orbey	CT961	C	30/08/2024	
Colmar	AV1-CT219	A	02/05/2024	
Colmar	AV2-CT150	A	02/05/2024	
Colmar	AV2-CT43	A	02/05/2024	
Colmar	AV2-CT151	A	02/05/2024	
Oberhergheim	AV1-CT183	A	03/05/2024	
Rantzwiller	AV1-CT255	A	03/05/2024	
Huningue	AV1-CT333	A	14/05/2024	
Saint-Louis	AV3-CT89	A	14/05/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT395	A	17/05/2024	
Saint-Louis agglomération	AV2-CT116	A	17/05/2024	
Saint-Louis agglomération	AV1-CT281	A	17/05/2024	
Fortschwihr	AV1-CT384	A	24/05/2024	
SIVU Alimentation Eau Potable Plaine du Rhin	AV1-CT234	A	24/05/2024	
Blodelsheim	AV1-CT400	A	24/05/2024	
Huningue	AV1-CT45	A	24/05/2024	
Colmar	AV1-CT277	A	24/05/2024	
Colmar	AV1-CT279	A	24/05/2024	
Saint-Louis	AV1-CT424	A	27/05/2024	
Saint-Louis	AV1-CT368	A	27/05/2024	
Saint-Louis	AV2-CT277	A	27/05/2024	
Orschwihr	AV1-CT410	A	27/05/2024	
Saint-Louis	AV1-CT372	A	27/05/2024	
Saint-Louis	AV1-CT338	A	27/05/2024	

Saint-Louis	AV3-CT253	A	28/05/2024	
Saint-Louis	AV1-CT339	A	28/05/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT348	A	30/05/2024	
Huningue	AV1-CT373	A	03/06/2024	
Uffholtz	AV1-CT420	A	10/06/2024	
Wittelsheim	AV2-CT429	A	10/06/2024	
Colmar	AV1-CT340	A	11/06/2024	
Colmar	AV4-CT42	A	11/06/2024	
Saint-Louis agglomération	AV1-CT267	A	11/06/2024	
Kaysersberg Vignoble	AV1-CT494	A	12/06/2024	
Colmar	AV2-CT208	A	12/06/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT275	A	12/06/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV2-CT129	A	12/06/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT442	A	14/06/2024	
Blodelsheim	AV1-CT456	A	17/06/2024	
Wittelsheim	AV3-CT429	A	19/06/2024	
Neuf-Brisach	AV1-CT476	A	19/06/2024	
Huningue	AV1-CT422	A	19/06/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV2-CT235	A	19/06/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT403	A	19/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT395	A	19/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT437	A	20/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT436	A	20/06/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT435	A	20/06/2024	
Kingersheim	AV1-CT149	A	20/06/2024	
Wittelsheim	AV4-CT429	A	27/06/2024	
Saint-Louis	AV4-CT89	A	27/06/2024	
Colmar	AV1-CT407	A	27/06/2024	
Colmar	AV1-CT411	A	27/06/2024	
Huningue	AV1-CT441	A	27/06/2024	
Orschwihr	AV2-CT410	A	27/06/2024	
Saint-Louis	AV2-CT368	A	27/06/2024	
Altkirch	AV1-CT470	A	27/06/2024	
Kingersheim	AV1-CT375	A	27/06/2024	
Merxheim	AV1-CT486	A	27/06/2024	
Saint-Louis	AV1-CT417	A	28/06/2024	
Communauté des communes de la vallée de Kaysersberg	AV1-CT252	A	28/06/2024	
Montreux-Vieux	AV-CT521	A	28/06/2024	
Saint-Louis	AV1-CT413	A	02/07/2024	
Saint-Louis	AV3-CT277	A	02/07/2024	
Kingersheim	AV1-CT506	A	02/07/2024	
Ruederbach	AV1-CT466	A	02/07/2024	
Kaysersberg Vignoble	AV1-CT365	A	02/07/2024	
Huningue	AV1-CT477	A	02/07/2024	
Saint-Louis	AV1-CT526	A	04/07/2024	
Munster	AV1-CT319	A	10/07/2024	
Huningue	AV2-CT422	A	10/07/2024	
Aspach-Michelbach	AV2-CT251	A	10/07/2024	
Colmar	AV1-CT133	A	10/07/2024	

SMF Pole Ried Brun - Collège de Fortschwihr	AV1-CT82	A	15/07/2024	
Bartenheim	AV1-CT662	A	15/07/2024	
Huningue	AV1-CT157	A	15/07/2024	
Saint-Louis Agglomération	AV1-CT471	A	15/07/2024	
Heiteren	AV2-CT141	A	17/07/2024	
Huningue	AV1-CT627	A	18/07/2024	
Huningue	AV1-CT628	A	18/07/2024	
PETR Pays Rhin Vignoble Grand ballon	AV2-CT457	A	18/07/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT348	A	13/08/2024	
Kingersheim	AV1-CT687	A	14/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT402	A	14/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT353	A	14/08/2024	
Saint-Louis	AV1-CT408	A	14/08/2024	
Saint-Louis	AV2-CT339	A	14/08/2024	
Brunstatt-Didenheim	AV1-CT679	A	14/08/2024	
Colmar	AV1-CT537	A	14/08/2024	
Wittenheim	AV1-CT768	A	14/08/2024	
SM Pôle RIED BRUN - Collège de Fortschwihr	AV2-CT82	A	14/08/2024	
Munster	AV1-CT406	A	14/08/2024	
Bartenheim	AV1-CT703	A	20/08/2024	
Altkirch	AV1-CT563	A	22/08/2024	
Munchhouse	AV1-CT607	A	22/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT734	A	27/08/2024	
Hirsingue	AV1-CT870	A	27/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT606	A	27/08/2024	
Munchhouse	AV1-CT607	A	27/08/2024	
Ingersheim	AV1-CT818	A	27/08/2024	
Colmar	AV1-CT640	A	29/08/2024	
Saint-Louis	AV1-CT639	A	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT545	A	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV3-CT395	A	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT811	A	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT790	A	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT810	A	29/08/2024	
Saint-Louis	AV1-CT638	A	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV2-CT353	A	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT661	A	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT692	A	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT693	A	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT709	A	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT694	A	29/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT710	A	29/08/2024	
Colmar	AV1-CT514	A	29/08/2024	
Wittenheim	AV1-CT834	A	30/08/2024	
Mulhouse Alsace Agglomération	AV1-CT504	A	30/08/2024	
Huningue	AV1-CT582	A	30/08/2024	
Huningue	AV1-CT432	A	30/08/2024	
Kaysersberg Vignoble	AV1-CT805	A	30/08/2024	
Huningue	AV1-CT718	A	30/08/2024	

Huningue	AV1-CT594	A	30/08/2024	
Huningue	AV1-CT712	A	30/08/2024	
Sainte Croix en Plaine	AV1-CT683	A	30/08/2024	

II. ARCHIVISTES ITINERANTES

CONVENTIONS et AVENANTS

Signés par le Président

Période du 1^{er} mai au 31 août 2024.

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
Husseren-Wesserling	43	C	13/05/2024	
Ottmarsheim	44	C	13/05/2024	
Hégenheim	45	C	13/05/2024	
Illtal	46	C	13/05/2024	
Oberbruck	47	C	13/05/2024	
Kembs	48	C	06/06/2024	
Village-Neuf	49	C	12/06/2024	
Mollau	50	C	01/08/2024	
SM4	51	C	01/08/2024	
Malmerspach	52	C	01/08/2024	
Storckensohn	53	C	01/08/2024	
Werentzhouse	54	C	01/08/2024	
Munchhouse	55	C	01/08/2024	
Bebenheim	56	C	01/08/2024	
Jungholtz	57	C	01/08/2024	
Flaxlanden	58	C	01/08/2024	
Syndicat Mixte du Markstein	59	C	14/08/2024	

III. SERVICES GENERAUX

CONVENTIONS et AVENANTS

Signés par le Président

Période du 1^{er} mai au 31 août 2024

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
CFPro68 SAS – Réguisheim	21	C	02/05/2024	Convention de formation professionnelle
GERESO – Le Mans	22	C	07/05/2024	Convention de formation professionnelle continue

ADIAJ Formation – Paris	23	C	14/05/2024	Convention simplifiée de formation
Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
My Connecting – Boulogne Billancourt	24	C	14/05/2024	Convention de formation professionnelle
Santé Mentale Alsace – Rouffach	25	C	15/05/2024	Convention de formation professionnelle
ADIAJ Formation – Paris	26	C	20/06/2024	Convention de formation professionnelle
ADIAJ Formation – Paris	27	C	19/08/2024	Convention simplifiée de formation
My Connecting – Boulogne Billancourt	24-01	A	28/05/2024	Convention de formation professionnelle
Bureau véritas Construction – Brunstatt-Didenheim	Q1813419	A	02/08/2024	Contrat de coordination sécurité et protection de la santé

IV. SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

CONVENTIONS et AVENANTS

Signés par le Président

Période du 1^{er} mai au 31 août 2024

Collectivité concernée	Convention – Avenant			Observations
	N	C – A	Date	
PETR Pays du Sundgau	15	C	06/05/2024	Convention de mise à disposition d'un ACFI
Pulversheim	16	C	07/06/2024	Convention de mise à disposition d'un ACFI
SM4	17	C	27/06/2024	Convention de mise à disposition d'un ACFI
Blotzheim	18	C	11/07/2024	Convention d'accompagnement par le service COST pour la réalisation d'un diagnostic et plan de prévention RPS
Wittenheim	19	C	11/07/2024	Convention de mise à disposition d'un ACFI
Colmar	20	C	01/08/2024	Annexe à la convention de mise à disposition d'un ACFI (plan d'intervention 2024 - mise en œuvre du volet B de la convention)
Zimmerbach	21	C	14/08/2024	Convention de mise à disposition d'un ACFI

Le Conseil prend acte.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,



Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point2

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-25T11-30-36.00 (MI256494539)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20241025-Point2-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Information portant sur les décisions prises par le Président, au titre de la délégation (art. 27 et 28 du décret du 26 juin 1985), pour la période du 01/05/2024 au 31/08/2024

Date de décision : 25/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.8. AUTRES ACTES OBLIGATOIREMENT TRANSMISSIBLES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 03 20241015 point 2 conventions... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 25/10/24 à 11:30

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Transmis Date 25/10/24 à 11:30

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Accusé de réception Date 25/10/24 à 11:37

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration
Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)
Procurations : 9

- Vu** le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté d'Annick BRAESCH, Directrice adjointe, présente le point.

Point 3 : Protection sociale complémentaire – Prévoyance

- a) Avenant au contrat Prévoyance pour le personnel du Centre de Gestion au 1^{er} janvier 2025

Le Centre de Gestion a souscrit à la convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire) pour son personnel propre.

Dans un contexte de réforme de la Protection Sociale Complémentaire, le Conseil d'Administration a décidé, le 24 mars dernier, après consultation du Comité Social Territorial, de prolonger d'un an la convention de participation Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025 avec une revalorisation de 15 % des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2025.

Il convient donc, pour le personnel du Centre de Gestion :

- d'acter la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.
- d'acter les nouveaux taux de cotisation applicables au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,82 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,44 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,62 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %	0,34 %

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Le Conseil adopte les propositions à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président.



Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point3 a

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-25T11-32-12.00 (MI256494883)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20241025-Point3-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Protection sociale complémentaire - Prévoyance a) Avenant
au contrat Prévoyance pour le personnel du Centre de
Gestion au 1er janvier 2025
Date de décision : 25/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.8. AUTRES ACTES OBLIGATOIREMENT TRANSMISSIBLES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 04 20241015_point 3a avenant co... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/10/24 à 11:32

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Transmis

Date 25/10/24 à 11:32

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Accusé de réception

Date 25/10/24 à 11:37

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration
Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)
Procurations : 9

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté d'Annick BRAESCH, Directrice adjointe, présente le point.

Point 3 : Protection sociale complémentaire - Prévoyance

b) Mise en place d'un accord collectif en 2025

Par délibération du 26 mars 2024, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de prolonger d'un an, pour motif d'intérêt général, la convention de participation Prévoyance souscrite auprès de Relyens. Cette convention arrivera à son terme le 31 décembre 2025.

Par cette même délibération, il a été acté de poursuivre les travaux courant 2025 pour le renouvellement de la convention au 1^{er} janvier 2026.

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire lancée par l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la PSC dans la fonction publique n'est pas finalisée.

Le dispositif réglementaire devrait être amené à se renforcer compte tenu des dispositions actées dans l'accord national collectif portant réforme de la PSC des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives au CSFPT.

Cet accord a pour objectif de renforcer la protection sociale des agents face aux risques de la vie et en particulier en matière de prévoyance.

Il introduit notamment des garanties « socles » au bénéfice des agents, à savoir :

- des risques couverts a minima et un niveau de couverture minimal ;
- la généralisation de l'adhésion obligatoire aux dispositifs de couverture des risques en matière de prévoyance au moyen d'un contrat collectif ;
- une participation minimale de l'employeur de 50 %, sur la base des garanties minimales définies par l'accord en matière de prévoyance.

Pour être pleinement effectif, cet accord appelle une transposition législative et réglementaire. Sans méconnaître les difficultés liées aux retards pris dans la transposition de l'accord, et forts de l'engagement pris par le Gouvernement à le transposer, les signataires de l'accord indiquent, dans une FAQ atée du 4 juin 2024, qu'il « *appartient dorénavant à chacun localement de se saisir par le dialogue social de ces avancées que la loi viendra dans tous les cas consacrer* ». Les conventions de participation à renouveler doivent s'inspirer des stipulations de l'accord afin d'anticiper leur mise en conformité, qui s'imposera dans tous les cas.

Ainsi, dans l'attente de la transposition de cet accord dans les textes législatifs et réglementaires, les évolutions introduites par l'accord national du 11 juillet 2023 ont vocation à être déclinées dans le cadre du dialogue social local.

La mise en place d'un accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire est encadrée par le Code général de la fonction publique. L'objectif, à l'issue, est de définir les orientations (garanties minimales, participation, conditions d'adhésion, etc.) du cahier des charges pour la prochaine consultation.

Cette démarche nécessite un certain nombre de formalités.

a) Recueillir les autorisations des collectivités pour permettre au Président du Centre de Gestion d'engager les discussions et de conclure l'accord

Conformément à l'article L224-2 du CGFP, le Président du Centre de Gestion peut être autorisé par une autre autorité administrative à conduire les négociations et, sous réserve qu'elle en approuve préalablement les stipulations, à conclure un accord.

Les comités sociaux territoriaux des collectivités concernées devront être consultés pour avis sur l'adhésion à la démarche initiée par le CDG.

Le Président du Centre de Gestion est autorisé à négocier et à conclure l'accord (L224-3 CGFP) pour les collectivités ne disposant pas d'un Comité Social Territorial.

L'objectif est de définir le périmètre de l'accord collectif local et du futur contrat.

b) Mettre en place un comité de pilotage et de suivi paritaire

Un comité de pilotage et de suivi paritaire doit être désigné. Il est composé de membres désignés par les organisations syndicales représentatives et de représentants des autorités territoriales, dans le respect des règles déontologiques et de prévention des conflits d'intérêts. Il peut être assisté de personnes qualifiées.

Son rôle est d'arrêter l'accord de méthode, de construire et conclure l'accord collectif local en vue de l'établissement du cahier des charges.

Ce même comité sera chargé du suivi de la mise en place des dispositions de l'accord collectif local.

c) Mettre en place un accord de méthode

Un accord de méthode engageant les signataires peut être conclu préalablement à l'engagement d'une négociation (CGFP L222-2).

Cet accord de méthode définit notamment les modalités de mise en place du dispositif de pilotage de la démarche, le périmètre, les modalités, et le calendrier des discussions, etc.

d) Engager les discussions – Conclure un accord collectif

Les discussions doivent permettre d'aboutir à un accord collectif local pour le renouvellement de la convention de participation Prévoyance.

L'accord collectif local doit tenir compte des dispositions réglementaires en vigueur et anticiper les dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

Pour que l'accord collectif local soit valide, il doit être signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives ayant recueilli au moins 50 % des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles.

Jusqu'à présent, au moment de l'élaboration du cahier des charges, les organisations syndicales faisaient part d'observations au vu de leur retour d'expérience sur le terrain.

Désormais, compte tenu du cadre juridique récent, exposé ci-dessus, cette méthodologie semble insuffisante.

Par ailleurs, les organisations syndicales représentatives peuvent à leur initiative demander l'ouverture d'une négociation.

Au vu du marché assurantiel actuel et de la dégradation de la sinistralité, des hausses importantes de la cotisation agent sont à prévoir. L'enjeu sera de proposer aux agents des formules de garanties leur permettant de répondre à leurs besoins de couverture « maintien de la rémunération » tout en garantissant des coûts maîtrisés.

L'accord national du 11 juillet 2023 prévoit la généralisation de l'adhésion obligatoire aux dispositifs de couverture des risques en matière de prévoyance et une participation minimale de l'employeur de 50 %, sur la base des garanties minimales définies par l'accord en matière de prévoyance.

À l'échelle des collectivités, l'enjeu budgétaire pourrait être significatif, notamment pour les collectivités dont le ratio d'agents assurés est faible et/ou dont la participation est sur le minimum obligatoire en vigueur (7€/mois/agent au 01/01/2025).

Compte tenu des enjeux dont il est question et du contexte de la réforme de la Protection sociale complémentaire toujours en cours, en accord avec les membres du Bureau, il est proposé :

- d'autoriser le Président à mettre en place un accord de méthode et un accord collectif local selon les modalités décrites ci-dessus ;
- de faire appel à un cabinet de conseil pour accompagner le Centre de Gestion dans la mise en œuvre et le suivi de la convention de participation risque « prévoyance » à effet au 1^{er} janvier 2026 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires et de signer tout acte y afférent.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucien Muller', written over a horizontal line.

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point3b

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-25T11-33-24.00 (MI256495025)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20241025-Point3b-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Protection sociale complémentaire - Prévoyance b) Mise
en place d'un accord collectif en 2025
Date de décision : 25/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.8. AUTRES ACTES OBLIGATOIREMENT TRANSMISSIBLES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 04_20241015_point_3b_accord_coll... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 25/10/24 à 11:33

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Transmis Date 25/10/24 à 11:33

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Accusé de réception Date 25/10/24 à 11:39

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration
Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)
Procurations : 9

- Vu** le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Point 4 : Décisions financières

a) Décision modificative

La présentation de ces décisions modificatives tient compte de la nomenclature M 57. Il est précisé que la présentation est faite par nature et que les crédits prévus ont été soumis au vote du Conseil d'Administration chapitre par chapitre.

Ce document retrace les modifications apportées au budget 2024. Il est rappelé que ce dernier intégrait les reports de l'année 2023, ainsi que l'affectation du résultat.

Dépenses de fonctionnement :	16 162 000,00 €
Dépenses d'investissement :	<u>1 645 584,44 €</u>

Total des dépenses 17 807 584,44 €

Recettes de fonctionnement :	16 162 000,00 €
Recettes d'investissement :	<u>1 645 584,44 €</u>

Total des recettes 17 807 584,44 €

Chapitre	Article	Libellé	BP 2024		Dépenses	Recettes
			Dépenses	Recettes		
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
012	641312	Rémunération non titulaire	7 200 000 €		+ 300 000 €	
	6451	Cotisations à l'URSSAF	2 400 000 €		+ 100 000 €	
70	70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes		10 296 860,03 €		+ 400 000 €
TOTAL					+ 400 000 €	+ 400 000 €

Chapitre	Article	Libellé	BP 2024		Dépenses	Recettes
			Dépenses	Recettes		
SECTION D'INVESTISSEMENT						
041	2318	Autres immobilisations corporelles	0		+20 937,66 €	
041	238	Avance versée commande immo.		0		+20 937,66 €
TOTAL					+20 937,66 €	+20 937,66 €

Le Conseil d'Administration approuve ces montants.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,



Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)
Procurations : 9

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Point 4 : Décisions financières

b) Reprise pour mandatement des dépenses 2024 en section d'investissement 2025

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du CGCT (applicables aux centres de gestion par renvoi de l'article L. 1612-20 du CGCT), le Président du Centre de Gestion a la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'exercice N dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces reprises se font par chapitre budgétaire, à savoir :

CHAPITRE	Montant budgétaire 2024	Valeur 2025 à retenir
20 - Immobilisations incorporelles	75 035,81 €	18 758,95 €
<u>Compte 2051</u> : Concessions, droits similaires, licences		18 758,95 €
21 - Immobilisations corporelles	285 713,08 €	71 428,27 €
<u>Compte 2158</u> : Installations, matériel et outillage		17 688,39 €
<u>Compte 21838</u> : Autre matériel informatique		26 575,00 €
<u>Compte 21848</u> : Autre matériel de bureau et mobilier		13 414,88 €
<u>Compte 2185</u> :		1 250,00 €

<u>Matériel de téléphonie</u>		
<u>Compte 2188 :</u> Autres immobilisations		12 500,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 205 897,89 €	301 474,47 €
<u>Compte 2318 :</u> Autres Immo. corporelles en cours		296 474,47 €
<u>Compte 238 :</u> Avances versées		5 000,00 €

Les crédits ayant fait l'objet de cette autorisation devront être intégrés au budget de l'année N.

Le Conseil d'Administration approuve ces montants.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,



Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point4b

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-25T11-36-10.00 (MI256495132)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20241025-Point4b-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décisions financières b) Reprise pour mandatement des dépenses 2024 en section d'investissement 2025
Date de décision : 25/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. DECISION MODIFICATIVE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 05_20241015_point_4b_reprise_ma... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/10/24 à 11:36

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Transmis

Date 25/10/24 à 11:36

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Accusé de réception

Date 25/10/24 à 11:41

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration
Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)
Procurations : 9

- Vu** le code général de la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Point 4 : Décisions financières

- c) Admission en non-valeur

Le Comptable de la Paierie de la Collectivité Européenne d'Alsace a transmis aux services du Centre de Gestion un état retraçant des taxes et produits irrécouvrables relatifs aux années 2018, 2021, 2022 et 2023.

Cet état récapitule des titres relatifs aux années citées ci-dessus et pour lesquels une situation de créance minimale et de poursuites sans effet a conduit à une proposition d'effacement de dette.

Monsieur le Comptable soumet pour cet élément une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 1 192,39 €. Pour information un montant de 2 000 € a été voté à l'article 6541 du budget 2024.

Le Conseil adopte les propositions à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucien Muller', written over a horizontal line.

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point4c

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-25T11-37-09.00 (MI256495178)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20241025-Point4c-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décisions financières c) Admission en non-valeur

Date de décision : 25/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. DECISION MODIFICATIVE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 05 20241015_point 4c_admission... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/10/24 à 11:37

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Transmis

Date 25/10/24 à 11:37

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Accusé de réception

Date 25/10/24 à 11:43

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)
Procurations : 9

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente les points.

Point 5 : Etat du personnel

a) Modification d'emploi

Les modifications proposées ci-après tiennent compte des aspects techniques liés à la nature des fonctions. Elles ont également pour vocation de pouvoir assurer aux agents du CDG 68 une évolution de carrière en adéquation avec les fonctions exercées et leurs compétences. Elles doivent aussi permettre, le cas échéant, d'effectuer des recrutements correspondants aux besoins de notre établissement.

Secrétariat du Conseil médical

Depuis la création de cet emploi en 2012 lors de la reprise de la compétence du secrétariat du Comité médical (devenu le conseil médical) par le Centre de Gestion, l'emploi de gestionnaire du Conseil médical a fortement évolué. Il s'exerce en grande autonomie et requiert une expertise importante et est le garant du respect de la procédure applicable en matière de congés pour indisponibilité physique des agents.

Il convient d'ajouter aux grades afférents à l'emploi de gestionnaire du Conseil médical ceux relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux (filière administrative) à savoir :

- Attaché territorial,
- Attaché territorial principal.

Gestionnaire du Comité social territorial

L'emploi de gestionnaire du Comité social territorial est amené à évoluer. Outre les tâches liées au fonctionnement de l'instance, les missions du gestionnaire pourront être élargies à l'instruction des saisines et à leur examen et pourront donc relever également du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Il convient d'ajouter au grade afférent à l'emploi de gestionnaire du Comité social territorial ceux relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux (filière administrative) à savoir :

- Attaché territorial,
- Attaché territorial principal.

Le Conseil adopte les propositions à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,



Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

État du personnel

(Mis à jour le 13/08/2024)

Références :

- Instruction budgétaire et comptable M 57 ;
- Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Code général de la fonction publique et notamment l'article L. 313-1 ;
- Décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;

L'état du personnel constitue une annexe aux documents budgétaires.

Obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, il classe le personnel en place entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque emploi, le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé, par catégorie, les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet.

Pour les agents contractuels de droit public, il mentionne les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

Bien que la réglementation n'impose de mettre à jour cet état qu'une fois par an, au moment du vote du budget, une collectivité territoriale doit être en mesure de s'y référer tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emploi.

Chaque mise à jour doit être datée et conservée. Elle peut être annexée à chaque délibération portant création, suppression ou modification d'un emploi, ou être simplement modifiée sans adoption par l'organe délibérant. À ce titre, l'état du personnel ne dispose pas d'un caractère décisionnel, mais récapitulatif. En effet, il est établi sur la base des délibérations portant création, suppression ou modification d'un emploi.

* Information obligatoire

EMPLOIS					
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour cet emploi
28/08/1986	Directeur général des services	TC	Adm.	A	Directeur général des services (40 000 à 80 000 habitants)
28/08/1986	Directeur général adjoint	TC	Adm.	A	Directeur général adjoint (40 000 à 150 000 habitants)
27/03/2017	Responsable conseil statutaire et service archivistes	TC	Adm.	A	Attaché territorial hors classe
26/06/2017	Ergonome	TC	Techn.	A ou B	Technicien territorial, technicien territorial principal de 2ème classe, technicien territorial principal de 1ère classe, ingénieur territorial, ingénieur territorial principal
29/03/2022	Conseiller en Organisation et Santé au Travail	TC	médico-sociale	A	Psychologue de classe normale, Psychologue hors classe, attaché territorial et attaché territorial principal
11/04/2008 modifiée le 17/10/2023	Assistant de direction	TC	Adm.	A ou B ou C	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal
29/03/2022 et 04/07/2023	Responsable du service Conseil en Organisation et Santé au Travail	TC	Adm. / médico-sociale / Techn.	A ou B	Psychologue de classe normale, Psychologue hors classe, attaché territorial et attaché territorial principal
26/06/2017	Responsable du service protection sociale				
26/03/2018	Responsable du service gestion des carrières / CNRACL Responsable du service gestion des carrières / CNRACL - Service juridique (à compter du 1er janvier 2025)				
09/05/1989	Responsable du service comptabilité et finances				
11/04/2008	Responsable du service concours et emploi				
28/11/1997	Responsable du service documentation				
28/03/2006	Responsable du service prévention des risques professionnels				
09/09/2013	Responsable du service informatique				
27/03/2007	Juriste	TC	Adm.	A ou B	Rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal
11/04/2008					
18/11/1991	Archiviste itinérant	TC	Culturelle	A ou B	Assistant territorial de conservation du patrimoine, assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 2ème classe, assistant territorial de conservation du patrimoine principal de 1ère classe, attaché territorial de conservation du patrimoine, attaché territorial principal de conservation du patrimoine
14/11/1994					
29/03/2022					
28/11/1987					
26/06/2017					
05/11/2018	Chargé de prévention / ACFI	TC	Techn.	A ou B	Technicien territorial, technicien territorial principal de 2ème classe, technicien territorial principal de 1ère classe, ingénieur territorial, ingénieur territorial principal

Effectifs			
Grade de l'agent qui occupe le poste	Si recrutement contractuel : Préciser les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes *	Effectif budgétaire *	Effectif pourvu *
Directeur général des services (40 000 à 80 000 habitants)		1	1
Directeur général adjoint (40 000 à 150 000 habitants)		1	1
Attaché territorial hors classe		1	0
Ingénieur territorial	Article L. 332-8 du CGFP (CDI)	1	1
Psychologue de classe normale	Article L. 332-8 du CGFP	1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		1	1
Attaché territorial		1	1
Attaché territorial principal		1	0
Attaché territorial principal		1	1
Attaché territorial		1	1
Attaché territorial		1	1
Attaché territorial		1	1
Ingénieur territorial		1	1
Ingénieur territorial stagiaire		1	1
Rédacteur territorial		1	1
Rédacteur territorial principal de 2ème classe		1	1
Attaché territorial de conservation du patrimoine		1	1
Attaché territorial de conservation du patrimoine		1	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine	Article L. 332-8 du CGFP	1	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine	Article L. 332-8 du CGFP	1	1
Ingénieur territorial		1	1
Ingénieur territorial		1	1

EMPLOIS					
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour cet emploi
20/03/2015	Gestionnaire Comité Social Territorial	TC	Adm.	A, B ou C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal
22/06/2021	Gestionnaire de contrats d'assurance groupe	TC	Adm.	A ou B	Rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal
20/03/2015	Gestionnaire Conseil Médical de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin	TC	Adm.	A, B ou C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal
11/04/2008					
10/03/2014					
28/03/2006	Documentaliste	TC	Adm.	B ou C	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe
11/04/2008	Gestionnaire de carrières / Conseil statutaire / Service des pensions	TC	Adm.	A ou B ou C	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal
11/04/2008					
28/03/2006					
11/04/2008					
30/01/2024					
11/04/2008	Gestionnaire paies / paies-à-façon	TC	Adm.	B ou C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe
25/02/2011					
17/10/2023					
03/12/1993	Gestionnaire finances	TC	Adm.	B ou C	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe
26/03/2018 et 17/10/2023					
29/03/2010	Gestionnaire Emploi	TC	Adm.	B ou C	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe
29/03/2022 et 04/07/2023	Conseiller Emploi et Mobilité		Adm. / médico-sociale	A ou B ou C	Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, attaché territorial, attaché territorial principal, psychologue, psychologue hors classe
22/03/2004	Gestionnaire concours / examens	TC	Adm.	B ou C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe
30/11/2009					
26/06/2017 et 04/07/2023	Assistant administratif missions temporaires	TC	Adm.	B ou C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, rédacteur territorial, rédacteur territorial principal de 2ème classe, rédacteur territorial principal de 1ère classe
26/06/2017	Chargé d'accueil	TC	Adm.	C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
26/06/2017	Assistant de gestion administrative	TC	Adm.	C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
2009 et 20/03/2015					
22/03/2004	Assistante du Service Protection Sociale	TC	Adm.	C	Adjoint administratif territorial, adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, adjoint administratif territorial principal de 1ère classe
17/04/2020					Apprentissage

Effectifs			
Grade de l'agent qui occupe le poste	Si recrutement contractuel : Préciser les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes *	Effectif budgétaire *	Effectif pourvu *
Rédacteur territorial principal de 1ère classe		1	1
Attaché territorial principal		1	1
Rédacteur territorial principal de 1ère classe		1	1
Rédacteur territorial		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		1	1
Rédacteur principal 2ème classe territorial		1	1
Rédacteur territorial		1	1
Rédacteur territorial principal de 1ère classe		1	1
Rédacteur territorial		1	1
Rédacteur territorial	en application du 2° de l'article L332-8 du code général de la fonction publique	1	1
Rédacteur territorial		1	1
Rédacteur territorial		1	1
		1	
Rédacteur territorial		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		1	1
Attaché territorial		1	1
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe		1	1
Adjoint administratif territorial		1	1
Adjoint administratif territorial		1	1
Apprentissage		0	0
		46	43

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27

Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)

Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)

Procurations : 9

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente les points.

Point 6 : **Concours et emploi**

a) Décomptes provisoires des concours et examens organisés en 2023

1. Organisation Interrégionale

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin est chargé de l'organisation de certains concours et examens dans le cadre de la « Coopération interrégionale Est ».

Les frais relatifs à l'organisation de ces opérations sont pris en charge par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, Centre de Gestion coordonnateur. La totalité du remboursement s'effectue sur pièces justificatives et notamment un état détaillé et certifié exact du coût du concours ou de l'examen.

Il est proposé que le Conseil d'Administration approuve les montants suivants :

Intitulé de l'opération	Candidats inscrits	Lauréats	Coût de l'opération	Coût Lauréat
Concours de Rédacteur	1 552	167	116 941,54 €	700,25 €
Concours d'Auxiliaire de Puériculture	124	40	23 190,34 €	579,76 €
Examen ETAPS Principal 1 ^{ère} classe	50	12	16 524,41 €	1 377,03 €
Examen ETAPS Principal 2 ^{ème} classe	36	12	16 632,61 €	1 386,05 €

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin percevra par ailleurs un forfait de 11,00 € par lauréat (231) pour leur gestion future soit 2 541,00 €.

2. Organisation Interdépartementale

Les frais relatifs à l'organisation de ces opérations sont partagés entre les centres conventionnés, au titre d'un décompte provisoire au prorata des postes ouverts aux concours dans un premier temps puis lors du décompte définitif en fonction des nominations effectuées dans chaque département.

Examen d'agent de maîtrise

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin (67) a souhaité conventionner avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin dans le cadre de l'organisation de l'examen d'agent de maîtrise.

Intitulé de l'opération	Candidats inscrits	Lauréats	Coût de l'opération	Coût Lauréat	Coût Lauréat majoré
Examen d'agent de maîtrise	206	91	28 315,28 €	311,16 €	373,39 €

Ledit coût de l'opération est réparti de manière égale entre les centres participants. En conséquence, les parts respectives sont les suivantes :

CDG 68 : (50 %) soit 14 157,64 €.

CDG 67 : (50 %) soit 14 157,64 €.

Concours d'agent de maîtrise

Les Centres de Gestion du Bas-Rhin (67) et du Territoire de Belfort (90) ont souhaité conventionner avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin dans le cadre de l'organisation du concours d'agent de maîtrise.

Intitulé de l'opération	Candidats inscrits	Lauréats	Coût de l'opération	Coût Lauréat	Coût Lauréat majoré
Concours d'agent de maîtrise	346	86	36 796,89 €	427,87 €	513,44 €

Ledit coût de l'opération sera ventilé entre le CDG 67, le CDG 68 et le CDG 90 en fonction du nombre de postes ouverts par chacun d'eux. En conséquence, les parts respectives sont les suivantes :

CDG 68 : 47 postes ouverts sur 128 (36,72 %) soit 13 511,82 €

CDG 67 : 72 postes ouverts sur 128 (56,25 %) soit 20 698,25 €

CDG 90 : 9 postes ouverts sur 128 (7,03 %) soit 2 586,82 €

3. Organisation départementale

Conformément à l'article L.452-46 du code général de la fonction publique, en l'absence de convention passée avec le CDG 68, les collectivités et établissements non affiliés qui nomment un candidat inscrit sur une de nos listes d'aptitude nous remboursent, pour chaque candidat nommé, une somme égale aux frais d'organisation du concours ou de l'examen rapportés au nombre de candidats déclarés aptes par le jury.

Le Conseil d'Administration a mis fin au principe de forfait en date du 23 mars 2021.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin procède donc aux calculs des coûts des concours et examens et en déduit le montant provisoire par lauréat. Le coût supporté par les collectivités non affiliées est majoré pour notamment tenir compte des reçus-collés ou des candidats n'ayant pas renouvelé leurs inscriptions. Il s'agit du coût lauréat majoré.

Intitulé de l'opération	Candidats inscrits	Lauréats	Coût de l'opération	Coût Lauréat	Coût Lauréat majoré
Concours d'ATSEM	617	50	48 606,11€	972,12 €	1 166,54 €
Examen d'adjoint administratif Pal de 2 ^{ème} classe	58	41	18 378,19 €	448,25 €	537,90 €

Le Conseil d'administration approuve ces montants.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,



Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point6a

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-25T11-39-53.00 (MI256495250)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20241025-Point6a-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Etat du personnel a) Modification d'emploi

Date de décision : 25/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 07_20241015_point_6a_decompte... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/10/24 à 11:39

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Transmis

Date 25/10/24 à 11:39

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Accusé de réception

Date 25/10/24 à 11:45

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27

Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)

Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)

Procurations : 9

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente les points.

Point 6 : Concours et emploi

b) Décomptes définitifs des concours et examens conventionnés organisés entre 2014 et 2017

Le décompte définitif vise à définir les montants des participations de chacun des centres conventionnés en fonction du coût d'un lauréat nommé stagiaire, des recrutements éventuels effectués par d'autres collectivités locales hors du champ de la convention et du nombre de « reçus-collés ».

Le décompte définitif est arrêté soit à la date de l'épuisement de la liste d'aptitude soit au terme des 4 années de validité théorique d'une liste d'aptitude. Dans ce dernier cas de figure les lauréats figurant encore sur liste d'aptitude seront comptablement assimilés à des « reçus collés ».

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin s'engage en principe à faire le décompte définitif dans l'année qui suit la clôture comptable du concours.

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin perçoit le remboursement des collectivités non parties à la convention qui recruteraient sur la liste d'aptitude du concours organisé en commun par voie de délibération. Pour les collectivités non conventionnées, une majoration est appliquée au titre de leur participation aux frais de gestion administratifs et financiers du Centre de Gestion, liés à la gestion de la liste d'aptitude et d'une quote-part du coût des lauréats non nommés. Le Centre de Gestion organisateur a fixé cette majoration de façon forfaitaire en tenant compte du nombre de « reçus-collés » du concours organisé lors des éditions précédentes. Depuis 2009, la majoration est de 20 %. Ces remboursements minorent les dépenses totales réelles.

Méthode de calcul :

Prise en charge des lauréats

Coût du lauréat nommé :

$$\frac{\text{Dépenses totales réelles}}{\text{Nombre total des lauréats nommés par les CDG conventionnés}}$$

Éléments de calculs :

Coût lauréat majoré pour les collectivités non conventionnées

Coût du lauréat nommé x 1,20 (Délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin du 30 mars 2009).

Coût à la charge du CDG conventionné :

Coût du lauréat nommé x nombre de nominations effectuées dans les collectivités affiliées ou conventionnées au CDG conventionné.

Dépenses totales réelles :

(Coût total du concours - reversement des collectivités non conventionnées)

La participation définitive des centres de gestion conventionnés fera l'objet :

- Soit d'un reversement du centre de gestion organisateur au centre de gestion conventionné ;
- Soit d'un titre de recettes correspondant au montant définitif à percevoir minoré de l'acompte déjà versé.

Le remboursement de coût lauréat recruté par des collectivités non parties à la convention intervenu après la clôture comptable de la liste d'aptitude reste au bénéfice du centre de gestion organisateur.

<i>Agent de maîtrise</i>	Examen Agent de Maîtrise		Concours Agent de Maîtrise	
	session 2015	session 2017	session 2015	session 2017
Coût opération	24 906,79 €	21 426,96 €	41 454,82 €	39 111,33 €
Nb Lauréats	61	79	93	74
Coût lauréat	408,31 €	271,23 €	534,90 €	634,24 €
Part Décompte Provisoire CDG 67	12 453,40 €	10 713,48 €	15 074,48 €	7 399,44 €
Part Décompte Provisoire CDG 68	12 453,40 €	10 713,48 €	23 365,45 €	20 084,20 €
Part Décompte Provisoire CDG 70			3 014,90 €	11 627,69 €
Nb factures	34	37	45	38
Recettes générées	13 882,54 €	10 035,51 €	24 070,50 €	24 101,12 €
Nominations Bas-Rhin dans CLA	8	13	3	6
Nominations Haut-Rhin dans CLA	8	18	15	7
Nominations Haute-Saône dans CLA			0	3
<i>Nb de lauréat radiés/Reçus-Collés/non facturés</i>	11	11	30	23
Taux de nomination en %	81,97	86,08	67,74	68,92
Coût définitif CDG 67	5 512,13 €	4 777,06 €	2 897,39 €	5 628,83 €
Coût définitif CDG 68	5 512,13 €	6 614,39 €	14 486,93 €	6 566,97 €
Coût définitif CDG 70			- €	2 814,41 €
Somme à restituer au CDG 67	6 941,27 €	5 936,42 €	12 177,09 €	1 770,61 €
Somme à restituer au CDG 70			3 014,90 €	8 813,28 €

Concours Auxiliaire de Puériculture	Session 2014	Session 2015	Session 2016	Session 2017
Coût opération	19 124,97 €	21 102,96 €	30 853,88 €	20 396,16 €
Nb Lauréats	12	25	33	15
Coût lauréat (avec majoration)	1 911,87 €	1 012,94 €	1 121,96 €	1 631,69 €
Part Décompte Provisoire CDG 67	3 186,45 €	16 882,37 €	4 407,70 €	6 798,72 €
Part Décompte Provisoire CDG 68	15 937,48 €	4 220,59 €	19 393,87 €	9 518,21 €
Part Décompte Provisoire CDG 39			5 289,24 €	
Part Décompte Provisoire CDG 70			1 763,08 €	4 079,23 €
Nb factures	7	12	16	10
Recettes générées	13 383,09 €	12 155,28 €	17 951,36 €	16 316,90 €
Nominations Bas-Rhin dans CLA	2	2	8	1
Nominations Haut-Rhin dans CLA	1	0	0	1
Nominations Jura dans CLA			2	
Nominations Haute-Saône dans CLA			0	1
<i>Nb de lauréat radiés/Reçus-Collés/non facturés</i>	2	11	7	2
Taux de nomination en %	83,33	56,00	78,79	86,67
Coût définitif CDG 67	3 827,92 €	8 947,68 €	10 322,02 €	1 359,75 €
Coût définitif CDG 68	1 913,96 €	0,00 €	0,00 €	1 359,75 €
Coût définitif CDG 39	0,00 €	0,00 €	2 580,50 €	0,00 €
Coût définitif CDG 70	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 359,75 €
Somme à restituer au CDG 67		7 934,69 €		5 438,97 €
Somme à restituer au CDG 39			2 708,74 €	
Somme à restituer au CDG 70			1 763,08 €	2 719,48 €
Somme complémentaire à demander au CDG 67	641,47 €		5 914,32 €	

Les décomptes définitifs permettent de mettre en évidence les taux de nominations minimaux moyens :

- Examen agent de maîtrise : 84,3 %
- Concours agent de maîtrise : 68,3 %
- Concours d'auxiliaire de puériculture : 74,1 %

Soit une moyenne globale pour ces opérations sur la période 2024-2017 de : 72,70 %

Le Conseil d'administration approuve ces montants.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,



Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point6b

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-25T11-40-52.00 (MI256495300)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20241025-Point6b-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Concours et emploi b) Décomptes définitifs des concours et examens conventionnés organisés entre 2014 et 2024

Date de décision : 25/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 07_20241015_point_6b_decomptes... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/10/24 à 11:40

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Transmis

Date 25/10/24 à 11:40

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Accusé de réception

Date 25/10/24 à 11:46

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27

Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)

Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)

Procurations : 9

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente les points.

Point 6 : Concours et emploi

- c) Accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel (APEPP)

Depuis 2020, le CDG 68 répond aux demandes spontanées de conseil en évolution professionnelle tel que prévu dans le code de la fonction publique en ses articles L421-3 et L422-23.

Pour répondre à cette mission obligatoire, le dispositif nommé APEPP (accompagnement personnalisé à l'élaboration d'un projet professionnel) a été mis en place.

En outre une communication plus développée visant à expliquer le dispositif va être effectuée.

L'estimation, à ce jour, du nombre d'agent pouvant être pris en charge par notre Conseillère en Evolution Professionnelle est d'environ 20 par an. Ce chiffre inclus les agents en Période Préparatoire au Reclassement (PPR) qui sont par ailleurs prioritaires (NB : 2023 : 10 PPR, 7 APEPP).

Le nombre limité d'APEPP réalisables nous conduit donc à envisager une limitation par collectivité à un accès au dispositif par an maximum, sous réserve des possibilités d'adaptation selon le nombre effectif de demandes.

Par ailleurs, il est proposé que les demandes soient traitées dans l'ordre d'arrivée sans qu'il soit possible d'invoquer un quelconque motif d'urgence.

Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucien Muller', written over a horizontal line.

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point6c

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-25T11-43-57.00 (MI256495397)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20241025-Point6c-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Concours et emploi c) Accompagnement à l'élaboration
d'un projet professionnel (APEPP)

Date de décision : 25/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [07_20241015_point_6c_apeep.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 25/10/24 à 11:43

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Transmis Date 25/10/24 à 11:43

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Accusé de réception Date 25/10/24 à 11:49

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27

Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)

Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)

Procurations : 9

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté d'Annick BRAESCH, Directrice adjointe, présente le point.

Point 7 : Informations

a) Travaux de réaménagement des bâtiments du 22 et 24 rue Wilson

Pour information, ci-après les décisions prises par le Président depuis la réunion du Conseil d'Administration du 18 juin 2024 dans le cadre des travaux de réhabilitation.

Lot 07 – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ou ALU : Ets LACROIX

Montant initial du marché public

Montant HT : 71 017,73 euros

Montant TTC : 85 221,28 euros

Pour mémoire :

Avenant n° 01 du 14 juin 2024

Les prestations supprimées ainsi que les prix des travaux supplémentaires exécutés par le titulaire sont précisés dans sa proposition n° DE191464 du 29/05/2024

Cette pièce fait partie intégrante de l'avenant :

Plus-values : pour cause de vétusté découverte en cours de chantier.

Moins-values : ces éléments destinés à être remplacés ont pu être conservés car finalement fonctionnels.

Montant de l'avenant n° 01

Montant HT : - 5 163,55 euros

Montant TTC : - 6 196,26 euros

Nouveau montant du marché public

Montant HT : 65 854,18 euros

Montant TTC : 79 025,02 euros

Avenant n° 02 du 1^{er} octobre 2024

Les prix des travaux supplémentaires exécutés par le titulaire sont précisés dans sa proposition n° DE191505 du 07/09/2024

Plus-value pour mise en place de deux bâtons de maréchal déporté en remplacement des poignées alu type Hoppe prévues initialement au marché (position 07.9.2.1 et 07.9.2.2).

Montant de l'avenant n° 02

Montant HT : 403,52 euros

Montant TTC : 484,22 euros

Nouveau montant du marché public

Montant HT : 66 257,70 euros

Montant TTC : 79 509,24 euros

Lot 13 – PEINTURES INTERIEURES : MSP PEINTURE**Montant initial du marché public :**

Montant HT : 53 457,40 euros

Montant TTC : 64 148,88 euros

Avenant n° 01 du 12 septembre 2024

L'avenant a pour objet la réalisation de travaux supplémentaires non prévus initialement.

Devis D/06/4936 du 26/06/2024

La qualité des surfaces plâtrées après démolition nécessite des prestations de préparation supplémentaire.

Plus-values : 11 822,10 euros H.T.

Montant de l'avenant n° 01

Montant HT : 11 822,10 euros

Montant TTC : 14 186,52 euros

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 65 279,50 euros

Montant TTC : 78 335,40 euros

Contrat de coordination sécurité et protection de la santé

Titulaire : Bureau VERITAS, 4 avenue de Bruxelles à 68350 BRUNSTATT - DIDENHEIM

Montant initial du marché public

Montant HT : 3 680,00 euros

Montant TTC : 4 416,00 euros

Pour mémoire :

Avenant 01 du 05/02/2024 : prolongation des délais en lien avec le planning initial des travaux, prolongation de la mission

Montant HT : 1 776,00 euros

Montant TTC : 2 131,20 euros

Avenant 02 du 12/08/2024 : prolongation des délais en lien avec le planning initial des travaux, prolongation de la mission

Montant HT : 1 776,00 euros

Montant TTC : 2 131,20 euros

Le Conseil prend acte.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,



Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27

Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)

Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)

Procurations : 9

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Point 7 : Informations

b) Réemploi de matériel : cession de matériel vétuste

L'activité de travail de bureau et travail sur écran est l'activité principale identifiée dans le document unique d'évaluation des risques professionnels du Centre de Gestion.

Dans le cadre de mesures de prévention et de santé au travail, le Centre de Gestion a renouvelé les fauteuils de bureau des agents ainsi que les écrans informatiques.

Conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 05/11/2020, le Président a délégué pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 573 euros.

Les anciens fauteuils ont été proposés à la vente à raison de 15 euros pièce.

Le matériel résiduel fera l'objet d'une opération de valorisation à la fin des travaux.

Le Conseil prend acte.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucien Muller', written over a horizontal line.

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point7b

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-25T11-47-22.01 (MI256495641)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20241025-Point7b-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Informations - b) - Réemploi de matériel : cession
de matériel vétuste
Date de décision : 25/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.5. AUTRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 08 20241015 point 7b reemploi re... Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/10/24 à 11:47

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Transmis

Date 25/10/24 à 11:47

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Accusé de réception

Date 25/10/24 à 11:53

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration

Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27

Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)

Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)

Procurations : 9

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Point 7 : Informations

c) Passage au compte financier unique (CFU)

Le Centre de Gestion a informé la Paierie de la Collectivité Européenne d'Alsace de son souhait de passer au compte financier unique à compter de l'exercice 2024 avec obligation de mise en place au plus tard sur les comptes de l'exercice 2026.

Le compte financier unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il remplit les mêmes fonctions de « rendus de compte ».

La mise en place du compte financier unique a pour objectifs :

- de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
- d'améliorer la qualité des comptes
- de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives

Les prérequis nécessaires au passage du CFU sont la bascule à la nomenclature M57 et la dématérialisation complète des documents budgétaires.

Le Conseil prend acte.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,



Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point7c

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-25T11-49-44.00 (MI256495747)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20241025-Point7c-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Informations point 7c) Passage au compte financier unique (CFU)
Date de décision : 25/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.5. AUTRES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 08_20241015_point_7c_CFU.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé Date 25/10/24 à 11:49

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Transmis Date 25/10/24 à 11:49

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Accusé de réception Date 25/10/24 à 11:55

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration Mardi 15 octobre 2024 à 08h30

Sous la présidence de Monsieur Lucien MULLER, Président du Centre de Gestion

Membres en fonction : 27
Membres présents : 17 (titulaires et suppléants)
Membres excusés : 16 (titulaires et suppléants)
Procurations : 9

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion (Journal Officiel du 28 juin 1985).

Monsieur le Président Lucien MULLER, assisté de Gilles RENDLER, Directeur, présente le point.

Point 8 : Divers

a) Procédure de signalement

Il a récemment été fait état dans la presse locale de la situation d'une commune, qui s'est manifestée par un signalement adressé au CDG 68 dans le cadre du dispositif de *signalements d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation* auquel a adhéré la commune.

Dans le cadre de ce signalement, l'autorité a procédé à l'enquête administrative et a pris les mesures qui semblaient s'imposer pour répondre à la situation et mettre fin aux agissements en question. En l'occurrence, le maire a retiré ses délégations à l'un de ces adjoints.

Il convient de préciser que, contrairement à ce qui a été écrit dans l'un des articles de presse, cette mesure n'a pas été prise à la demande du CDG 68, mais bien à l'initiative du maire.

Dans le cadre de la procédure de signalement, le CDG réceptionne le signalement, le transmet à l'autorité concernée et l'accompagne par la transmission d'éléments réglementaires et d'outils de méthode afin d'aider l'autorité à traiter la situation.

Le Conseil prend acte.

Pour extrait conforme,
Colmar, le 24 octobre 2024

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucien Muller', written over a horizontal line.

Lucien MULLER
Maire de WETTOLSHEIM

Le Président :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

Point8a

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-25T11-51-50.00 (MI256495884)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20241025-Point8a-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Point 8Divers a) Procédure de signalement

Date de décision : 25/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [09_20241015_point_8a_divers.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/10/24 à 11:51

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Transmis

Date 25/10/24 à 11:51

Par ORY-SCHWARTZ Béatrice

Accusé de réception

Date 25/10/24 à 11:57